

SOULIGNÉ-SOUS-BALLON

Le petit courrier



Bon à savoir

Vous avez un projet de restauration de votre habitat, pensez à vous renseigner auprès de l'ANAH (Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat) dont voici les missions principales :

- le traitement de l'habitat indigne et très dégradé ;
- la rénovation thermique des logements ;
- l'adaptation des logements à la perte d'autonomie (maintien à domicile des personnes âgées, adaptation des logements au handicap) ;
- le développement d'une offre de logements à loyers et charges maîtrisés ;
- le redressement des copropriétés en difficulté.

L'Anah accorde des aides financières aux propriétaires et aux syndicats de copropriétaires pour la réalisation de travaux lourds ou d'amélioration de leur habitat.

Si vous souhaitez savoir si vous êtes éligibles à ces aides, prenez contact avec l'antenne du Mans située 19 Boulevard Paixhans ou contactez les au 02 72 16 40 19.

Le site de l'ANAH est aussi consultable sur Internet.



Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe Déploiement de la fibre optique

Les travaux démarrent en septembre

Avant l'été, vous avez pu observer le travail sur la commune des techniciens de la société AXIONE. Ces derniers ont évalué l'état des poteaux électriques et téléphoniques en campagne et vérifié l'état des fourreaux souterrains en zone urbaine.

Suite à ce diagnostic, une zone de déploiement définitive de la fibre sera délimitée et publiée au cours du deuxième semestre 2017.

Dès septembre, l'armoire technique qui centralise les connexions sera installée dans le centre-bourg. Puis le déploiement s'effectuera dans le bourg et la campagne. Nous avons essayé de desservir le maximum de foyers avec les contraintes techniques et financières que nous avons. Sans problèmes techniques majeurs, plus de 95% des foyers seront éligibles à la fibre optique en janvier 2018. Les maisons non desservies se verront proposer une solution technique afin de pouvoir bénéficier d'un débit amélioré (entre 5 et 10 Mbt).

Une réunion d'information va avoir lieu en fin d'année avec les opérateurs pour découvrir leurs offres internet. Vous n'avez pour l'instant aucune démarche à effectuer.

Les premières connexions très haut débit sont prévues pour le printemps.

Réglementation sur les feux d'artifice et lanternes célestes

L'arrêté municipal n°2011-07-03 relatif à la limitation du nombre de tirs de feux d'artifice en date du 11 juillet 2011 était trop strict et il convenait de réglementer également les lâchers de lanternes célestes. Un nouvel arrêté communal n°2017-04-11 reprend l'arrêté préfectoral en vigueur. Il est distingué différentes zones à risque faible ou modéré en fonction des sites plus ou moins boisés et des distances vis-à-vis de ces zones.

Dans tous les cas, une demande d'autorisation est à faire en Mairie ou auprès de la Préfecture et le cas échéant, après acceptation par le Maire ou le

Préfet, les voisins proches doivent être informés des tirs et lancements.

Pour voir les cartes, zones et périodes autorisées ou toute autre information, vous pouvez consulter l'arrêté communal sur le site internet de la commune souligne-sous-ballon.fr dans la rubrique procès verbaux et arrêtés.





Le mot du Maire

2017, année charnière.

D'abord par l'élection d'un nouveau Président de la République, d'une nouvelle Assemblée Nationale, avec la volonté des nouveaux élus nationaux de redresser la situation de notre pays, mais aussi avec toutes les incertitudes sur l'avenir de nos communes rurales. Je garde l'espoir que les choses s'améliorent. Mais nous devons rester vigilants. Les charges pour

nos communes ne cessent de s'alourdir et les dotations de l'Etat sont en constante diminution.

2017, c'est aussi la naissance de notre nouvelle communauté de communes Maine Coeur de Sarthe regroupant 13 communes et 21000 habitants.

Année charnière car 2017 marque aussi la moitié du mandat de l'équipe municipale élue en 2014. C'est ainsi, après les phases d'études et de recherches de financements, l'année d'aboutissement du plus lourd projet d'investissement du mandat. En effet, le vaste chantier d'aménagement de la rue Saint Martin, d'agrandissement du parking de la salle des fêtes et de sécurisation du carrefour de l'école, a débuté en juin pour 4 mois de travaux. C'est un projet majeur pour l'amélioration du cadre de vie des Souignéens, pour leur sécurité. C'est aussi environ 457 533 € investis. Le décalage d'une année dans les travaux s'est révélé bénéfique pour la recherche de subventions. C'est ainsi 207 513 € que la commune va recevoir de l'Etat, de la Région et du Département.

2017, c'est l'entrée de Souigné dans le Très Haut Débit internet.

L'attractivité de notre commune sera bientôt renforcée par une large couverture fibre optique. Ce chantier coordonné par Sarthe Numérique, et réalisé par Axione, a lui aussi débuté le 29 juin dernier. Début 2018, plus de 95% des foyers seront raccordables. C'est là une véritable avancée et un vrai service apporté aux habitants. Si le département en finance une grosse partie (environ 2000 € par prise), le solde (500 € par prise, soit près de 200000 € pour notre commune) est entièrement à la charge de la communauté de communes Maine Coeur de Sarthe qui investit pour le développement du territoire.

A l'automne 2017, ce sera aussi la réalisation d'une aire de jeux pour les petits à proximité de la salle des fêtes. Le chantier d'accessibilité de l'église est aussi programmé, après un long et fastidieux parcours administratif. L'équipement numérique de l'école est poursuivi et nous continuons tranquillement la rénovation de la mairie.

Rentrée scolaire 2017 : retour à la semaine de 4 jours

En 2015, nous avons mis en place les TAP, temps d'activités périscolaires, suite à l'instauration des nouveaux rythmes scolaires et la semaine de 4 jours ½. Cette réforme nous fut imposée, à la fois dans l'organisation et dans le financement (environ 20 000 € /an). Directement liée au rythme de l'enfant, à ses conditions d'apprentissage, à une volonté d'apporter un complément d'activité périscolaire en lien direct avec les programmes pédagogiques, je reste persuadé que cette réforme était du ressort de l'éducation nationale et non des communes. Nous avons fait le maximum, et je remercie l'ensemble des personnels d'animation pour leur implication. Mais cette réforme n'a pas fait ses preuves et notre choix, comme le récent décret nous y autorise, s'est porté après concertation avec les enseignants et les parents sur un retour à la semaine de 4 jours dès septembre 2017.

Aussi, avec les collègues maires de la communauté de communes, nous nous donnons une année pour réfléchir à la mise en place d'un accueil de loisirs le mercredi sur le territoire.

Enfin, 2017 est l'année où nous proposerons un nouveau Plan Local d'Urbanisme. Ce document sera le fil conducteur du développement de notre commune pour les 10 prochaines années.

En attendant, je vous laisse découvrir ce nouveau bulletin d'information.

David CHOLLET, Maire

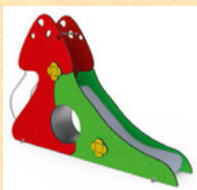
Avec ce bulletin d'information, je souhaite saluer et rendre hommage à Monsieur Pierre AUBERT, décédé le 8 juillet dernier à 93 ans. Élu Maire de Souigné le 19 juillet 1960, il gèrera la commune jusqu'en mars 1971. Il avait ces dernières années plaisir à venir nous retrouver au repas des anciens où il entonnait quelques-unes de ses chansons favorites, pour le bonheur de tous. Il suivait encore régulièrement les affaires communales. Parmi les travaux menés par Pierre Aubert, nous lui devons la construction de la cantine scolaire en décembre 1960, cantine qui accueillera encore cette année de nombreux enfants.



SOULIGNÉ
SOUS BALLON

Nouveaux jeux à l'école maternelle

En février 2017, la commune, avec la collaboration de l'Association des Parents d'Elèves de Souligné-sous-Ballon, a acheté des petites cabanes en bois ainsi que des petites tables de pique-nique pour permettre aux enfants d'avoir des jeux dans la cour arrière de l'école maternelle. Les enfants ont investi les cabanes rapidement et en nombre. Il était possible de compter plus d'une dizaine d'enfants dans un peu moins d'un mètre carré. De nouveaux éléments, choisis en concertation avec les enseignantes de la maternelle, viendront ultérieurement embellir la cour de la maternelle.



Soirée chorale

La soirée chorale, organisée par les enseignants de l'école de SOULIGNE-SOUS-BALLON, s'est tenue le vendredi 19 mai à la salle polyvalente.

Tous les élèves ont repris en chœur des chansons ayant pour point commun la thématique de l'année : « Fais-moi Peur ».

La salle était remplie et les parents, grands-parents et amis des élèves ont applaudi ce travail de qualité.

Bravo aux enseignants ainsi qu'aux jeunes choristes !

Après cette chorale, un barbecue organisé par l'Association des Parents d'Elèves a été proposé à ceux qui le souhaitaient afin de conclure cette belle soirée sur une note estivale.



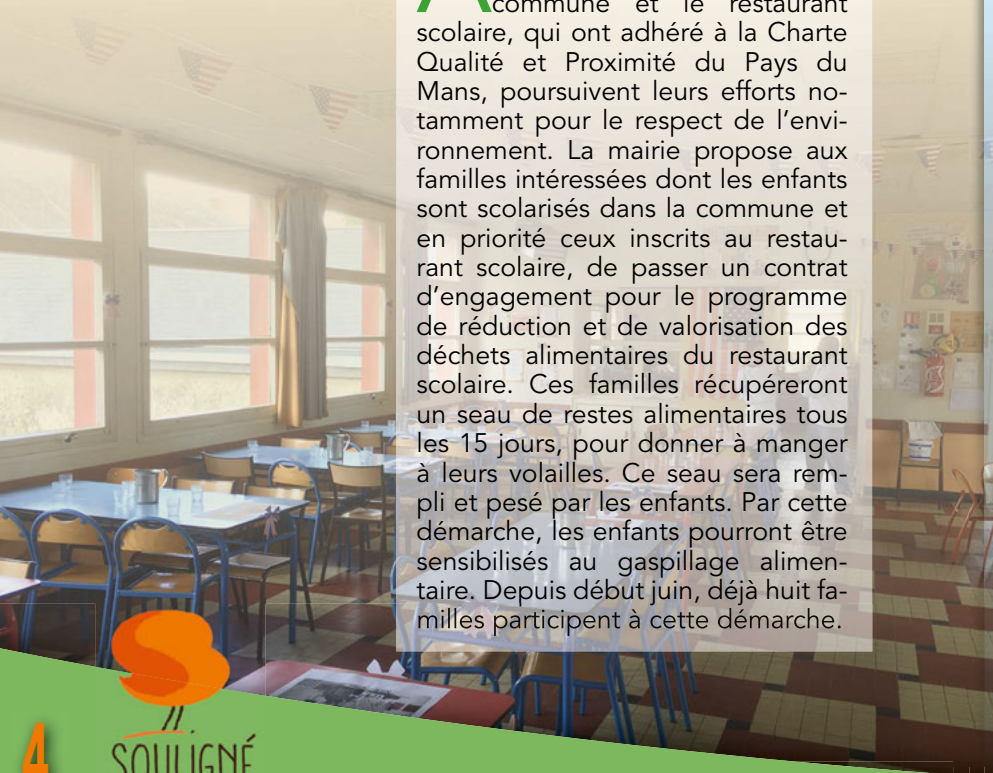
Réduction et valorisation des déchets du restaurant scolaire

Après avoir reçu le label « une fleur » l'année dernière, la commune et le restaurant scolaire, qui ont adhéré à la Charte Qualité et Proximité du Pays du Mans, poursuivent leurs efforts notamment pour le respect de l'environnement. La mairie propose aux familles intéressées dont les enfants sont scolarisés dans la commune et en priorité ceux inscrits au restaurant scolaire, de passer un contrat d'engagement pour le programme de réduction et de valorisation des déchets alimentaires du restaurant scolaire. Ces familles récupéreront un seau de restes alimentaires tous les 15 jours, pour donner à manger à leurs volailles. Ce seau sera rempli et pesé par les enfants. Par cette démarche, les enfants pourront être sensibilisés au gaspillage alimentaire. Depuis début juin, déjà huit familles participent à cette démarche.

Démarrage de la deuxième tranche de l'équipement numérique à l'école

La modernisation de notre école va rentrer dans sa seconde phase qui en compte trois. Lors des vacances de la Toussaint, les deux classes plus anciennes de l'école élémentaire vont entrer dans l'ère numérique en se voyant équipées, chacune, d'un ordinateur portable comportant un pack office et d'un tableau blanc. Un vidéoprojecteur interactif sera installé dans ces deux classes. Ces outils permettront aux enseignantes de bénéficier de supports numériques pour l'enseignement au quotidien.

Enfin, la troisième et dernière phase consistera, l'année prochaine, à équiper la maternelle de ces mêmes outils numériques. Néanmoins, cette dernière phase nécessitera des travaux un peu plus importants qu'à l'école élémentaire.



Le défilé du 8 mai



Le 8 mai dernier, s'est déroulé le défilé sous la houlette de l'Harmonie municipale qui était accompagnée d'élus, des sapeurs-pompiers, des porte-drapeaux et de nombreux habitants.

Cet événement a été l'occasion de décorer Mr Richard Serge en tant que porte-drapeau. Cette cérémonie de commémoration du 8 mai s'est achevée par la distribution de brioches et d'un vin d'honneur offerts par la Commune.

L'éco-pâturage revient

Depuis le samedi 15 Avril 2017, deux chèvres et deux moutons accompagnés de leurs deux petits ont repris possession de l'enclos de trois milles mètres carrés au niveau de l'Aire naturelle du Livet.

Ils seront accueillis sur notre commune jusqu'au mois d'octobre 2017.

La mise à disposition et le suivi des animaux sont réalisés sous contrat par l'entreprise « l'écobergerie »

Rue Saint Martin : Bientôt la fin des travaux

Après le lancement d'une consultation en procédure adaptée début mars 2017, le marché public concernant les travaux de la rue Saint Martin a été attribué fin avril 2017 et notifié fin mai 2017 aux entreprises retenues. Il comportait deux lots. Le montant des travaux est en dessous de l'estimation des travaux. Le lot 1 composé du terrassement, de la voirie, de l'assainissement et de la signalisation a été attribué au groupe Eiffage Route Ouest pour un montant de 395 735 € TTC. Le lot 2 constitué de l'éclairage public a été alloué à ERS Maine pour un montant de 17 685,60 € TTC. Les premiers travaux ont commencé le lundi 26 juin 2017. Pendant quatre mois, la rue Saint Martin sera inaccessible sauf pour les riverains. Une déviation par Ballon-Saint Mars est mise en place pendant toute la durée des travaux.

Pour ce chantier important, les subventions suivantes sont obtenues : 207 514 €, soit 54,43 % du montant total de l'opération.

ETAT : Dotation d'Équipement pour les Territoires Ruraux : 71 916 €. Dotation de Soutien à l'investissement local : 71 916 €.

REGION : Fonds de développement des communes : 36 586 €.

DEPARTEMENT : fonds d'aménagement urbain 20 000 €. Aide départementale pour le tapis : 7 096 €. Part commune (auto financement et emprunt : 250 020,30 € (une partie de la TVA sera reversée à la Commune : environ 75 000 €).

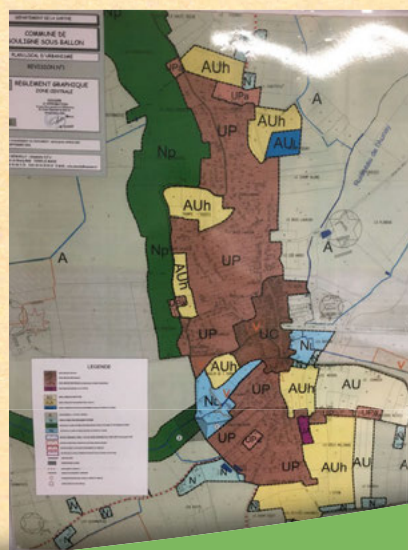


Avancement sur la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune

Le projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de la commune a été validé en Conseil municipal fin mars 2017 puis présenté en réunion publique début avril 2017. Les enjeux de ce document ont pu être expliqués et débattus avec la population présente. La commission en charge de la révision du PLU de la commune poursuit activement le travail pour l'élaboration du nouveau Plan Local d'Urbanisme.

La phase de zonage a commencé pour réduire notre emprise sur les terres agricoles.

Le nouveau PLU de la commune devrait être validé totalement en février 2018.



Vie de la commune

"Construire dans mon jardin" : Rendez-vous avec les architectes BIMBY

En mars dernier, les communes de Montbizot et Soulligné-sous-Ballon, communes pilotes sur le département de la Sarthe, ont organisé une réunion publique et une rencontre avec des architectes dans le cadre de la démarche « Bimby » (Build In My Back Yard) ou "Construire dans son jardin". Le Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Mans était à l'origine de cette initiative et a accompagné les deux communes. Dans cette démarche innovante, les habitants éligibles et intéressés devaient s'inscrire pour rencontrer un architecte pour réaliser un avant-projet ou pour les plus décidés un projet plus avancé. Ces rendez-vous étaient entièrement gratuits pour les habitants de Soulligné-sous-Ballon. Cette démarche qui vise essentiellement à densifier l'habitat en coeur de bourg permet aussi aux propriétaires de se séparer d'une partie de terrain devenu parfois trop grand.

Les résultats de cette démarche seront intégrés dans le futur Plan Local d'Urbanisme de la commune.



Inventaire des haies sur la commune

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), la commune a décidé de réaliser un inventaire de son patrimoine paysager en l'occurrence des haies.

Une commission communale a été constituée dans ce but. Elle regroupait des représentants d'associations pédestres ou de protection de la nature, des agriculteurs, des élus et des agents communaux. Après une formation théorique et pratique, dispensée par un technicien de la Chambre d'Agriculture de la Sarthe, pour avoir une méthodologie d'inventaire et apprendre à reconnaître les différents types de haies et essences, la commission s'est scindée en 3 groupes.

Après 2 jours et demi d'arpentage de la commune, au cours du mois de mai, la commission a remis son travail au technicien de la Chambre d'agriculture, le 6 juin 2017. Ce dernier fera une compilation des données dans un document qui sera par la suite exploité dans le cadre de la révision du PLU.

RD300

Des aménagements prévus pour limiter la vitesse

L'entrée Sud du bourg (côté Le Mans) va prochainement être aménagée. Deux chicanes avec rétrécissement de voies seront installées pour limiter la vitesse et sécuriser les sorties des habitations. De même, pour la partie Nord (côté Ballon), une réduction de la largeur de voie et une écluse sont prévues.

Il n'est pas envisagé d'importants travaux de voirie pour le moment sur la RD300, compte-tenu des capacités financières actuelles de la commune. Mais ces aménagements (environ 50 000 €) permettront d'agir prioritairement sur la sécurité. Une demande de subvention au titre du produit des amendes de police a été sollicitée pour en financer une partie. Dès le montant connu, la phase de travaux pourra commencer.

Budget communal 2017

Malgré la diminution des dotations de l'Etat jusqu'en 2017, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taxes d'imposition locales en 2017 :

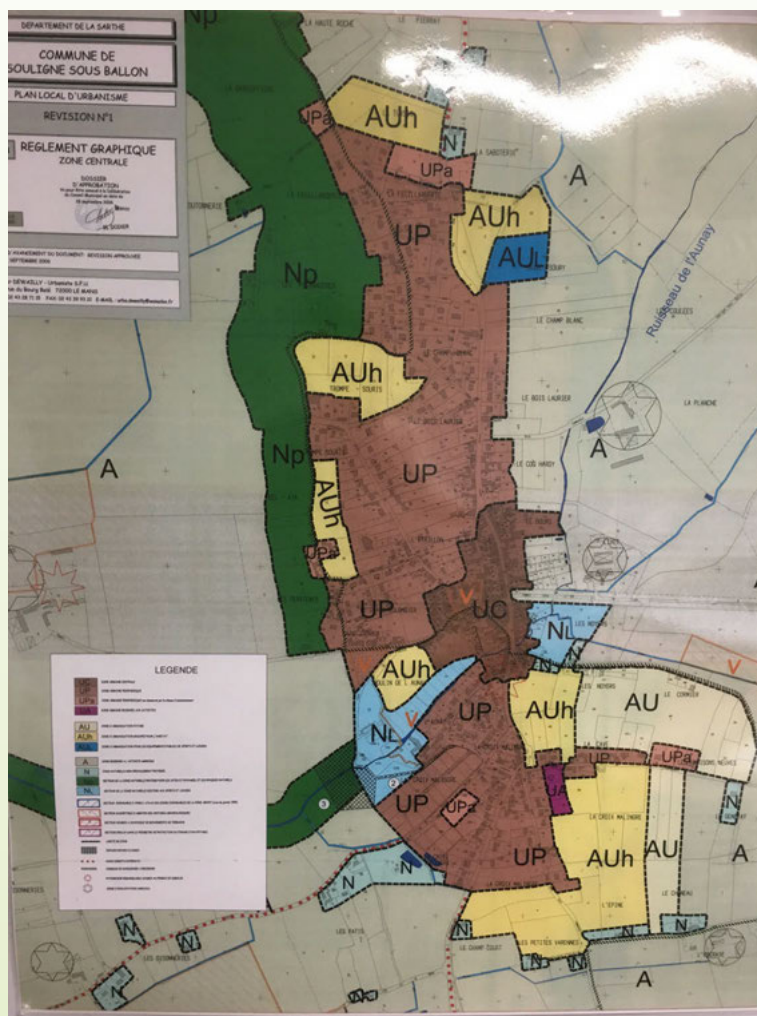
- Taxe d'habitation : 16,48 %
- Taxe sur le Foncier Bâti : 23,77 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 37,38 %

Le **budget de fonctionnement** est équilibré à hauteur de **1 052 598,00 Euros**.

Le **budget d'investissement** est quant à lui à **1 072 010,00 Euros**.

Voici les principaux investissements décidés pour 2017 :

- Rue Saint Martin :
Réfection de la rue avec trottoir
Dépenses : 525 868,00 Euros
- Ecole, Cantine et TAP :
Équipement numérique, matériel, coins nature, mobilier
Dépenses : 17 508,00 Euros
- Structure Jeux :
Pour les petits
Dépenses : 31 207,00 Euros
- Eglise :
Rampe d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite
Dépenses : 20 000,00 Euros
- PLU (Plan Local d'Urbanisme)
et acquisition de terrain
Dépenses : 112 520,00 Euros



Budget Assainissement

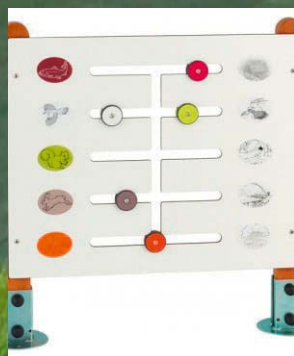
Le **budget de fonctionnement** s'équilibre à **127 477,00 Euros**.

Le **budget d'investissement** s'équilibre à **205 489,00 Euros**

Aucun projet d'investissement n'a été voté sur ce budget.

Aire de jeux : le projet est prêt.

Les familles, les assistantes maternelles et les enfants la réclamaient depuis des années. L'aire de jeux devrait arriver dans le second semestre de l'année 2017 si la Commune obtient les autorisations de pouvoir commencer les travaux, suite à des demandes de subventions qu'elle a effectuées. Les élus de la commission petite enfance ont œuvré depuis la fin d'année 2016 pour monter de toutes pièces le projet de « l'aire de jeux publique » de SOULIGNE-SOUS-BALLON. Elle sera placée en lieu et place de l'actuel terrain de basket de la salle des fêtes. L'aire de jeux sera clôturée pour assurer la sécurité des enfants. Un gazon synthétique très épais assurera la sécurité au sol pour amortir les éventuelles chutes et des bancs seront implantés à l'intérieur de l'enceinte pour les parents ou les nounous. Une boîte à livres sera également installée pour que les adultes puissent se détendre pendant que les enfants s'amuseront.



Photos mystère



Photo 1



Photo 2

Réponses du numéro 20

Des éléments du terrain
multisports situé
Rue Charles LETAILLEUR.

Un Carnaval réussi, mais peut-être en sursis !!!!



Cette année encore le Comité des Fêtes et les Parents d'élèves ont organisé un magnifique Carnaval. Les habitants de la commune ont répondu à l'appel de la joie et de la convivialité pour cette journée haute en couleur. De nombreux chars étaient de la partie pour ce rassemblement accompagné par des musiques municipales. Confettis et crêpes ont agrémenté l'événement.

Sachant l'attachement particulier des habitants à ce carnaval, nous ouvrons cette tribune pour les informer du risque de sa disparition, faute de bénévoles, mais pas uniquement de cette manifestation. En effet, le Président du Comité des fêtes, à savoir Monsieur Christian GOUIN, ainsi qu'une partie de son équipe souhaitent prendre un repos bien mérité après de longues années de labeurs pour animer notre Commune. En janvier prochain, il faudra penser à l'avenir du Comité des fêtes et à la succession de Monsieur Christian Gouin et son équipe. Donc si vous avez l'âme festive, l'envie d'apporter de l'animation dans notre commune et pourquoi pas de nouvelles idées, n'hésitez pas à vous faire connaître pour intégrer cette équipe.

Contact : Monsieur Christian Gouin
02.43.25.91.83



Le spectacle annuel de l'Ecole de Musique et de Danse (EMD)

C'est dans une salle comble que le 10 juin dernier s'est déroulé le gala de danse de fin d'année de l'EMD de Soulligné-sous-Ballon. Comme pour les éditions précédentes, ce fut un formidable spectacle mettant en œuvre plus d'une centaine de danseuses et danseurs de tout âge. Cette édition sous le titre de « Emma à New York » a permis au public de voyager à travers les différents quartiers de cette célèbre ville américaine (Bronx, Brooklyn, Broadway...). Les danseurs ont évolué sous des sonorités plus ou moins contemporaines. Les décors et costumes fabriqués par des bénévoles ont une nouvelle fois éblouis les spectateurs. On peut encore une fois remercier l'ensemble de l'équipe de l'EMD, des élèves, des bénévoles et du professeur pour l'ensemble de leur prestation.

Pour tout complément d'informations, consultez le site www.emd72.com



Foulées des Portes du Maine 2017 plus de 400 coureurs pour la 19^{ème} édition



L'organisation des courses sur routes est désormais bien rodée pour l'association des Foulées. Cette année, plus de 200 participants aux 10 kms et 160 aux 5 kms s'étaient donnés rendez-vous le 8 avril dernier sous un soleil radieux. Il faut y ajouter les courses des jeunes, celle des bambins et la course Souigné en Duo.

C'est Anthony Gillet qui a bouclé les 10 kms en 35'09 et Mathieu Loiseau qui remporte les 5 kms en 16'46.

Toute l'équipe des bénévoles donne rendez-vous le Samedi 7 Avril 2018 pour la 20^{ème} édition.

Ouverture du Bar éphémère

La journée festive, organisée en lien avec l'ouverture du Bar l'Ephémère, s'est tenue le 13 mai 2017 à la salle polyvalente de SOULIGNE-SOUS-BALLON.

Le bar a ouvert ses portes de 10h le matin à 23h le soir.

Diverses animations ont eu lieu au cours de la journée :

- La matinée a été ponctuée par la vente de plants de légumes et de fleurs proposée par l'Association des Parents d'Elèves et la présence de quelques artisans.
- Des jeux de société ont été mis à disposition de ceux qui le souhaitaient. Une structure gonflable a été installée pour les enfants puis des jeux vidéo sur grand écran ont été proposés au public présent.
- Ceux qui souhaitaient pousser la chansonnette ont été invités à le faire lors du Karaoké de fin de soirée.

Tout cela s'est passé dans une très belle ambiance. Merci d'être venus nombreux assister à cette belle journée. Quelque chose nous dit qu'elle se reproduira sûrement l'année prochaine... !!!

L'équipe de l'Ephémère souhaite aussi remercier le pizzaiolo IL PIZZA GATOUZO et le food truck AUTRE'MANS d'avoir proposé une pause gourmande aux personnes désireuses de se restaurer sur place le midi et le soir.



Football Club Souignéen (FCS)

Le club de foot de Souigné-sous-Ballon, qui joue sur le stade Renée BLETRY situé à l'extérieur du village (direction Courceboeufs), a vécu une saison assez enrichissante avec la montée de son équipe « senior » en 3^{ème} division grâce à un bon travail des joueurs, du bureau et de son entraîneur Thimothé TERTEREAU. Concernant l'équipe des vétérans, cela a été moins simple avec une place dans le bas du classement, due à un manque d'effectif en fin de saison. Le club va repartir avec des recrues dans les deux équipes pour de meilleurs objectifs et faire grandir ce club pour les saisons à venir.

Au mois de mai a eu lieu un bric à brac organisé par le club, avec quelques exposants. Mais l'année prochaine, le club saura profiter de cette 1^{re} expérience pour offrir une meilleure manifestation. Quant au tournoi de foot, celui-ci s'est très bien déroulé avec une bonne ambiance et un temps magnifique avec beaucoup d'équipes.

C'est un club familial avec une bonne ambiance et solidaire. Il ne faut pas hésiter à venir voir les matchs le dimanche (des affiches seront mises dans le village pour indiquer les dates). Les entraînements se déroulent le mardi soir et le vendredi soir de 19h à 21h, c'est ouvert à toutes personnes qui veulent essayer et prendre une licence par la suite.

Un facebook est disponible (Souligne FCS) et une page sera créée pour suivre le parcours du club.

Pour tout renseignement, ne pas hésitez à contacter le président Dominique RONDEAU au 06 19 90 67 73 et si vous êtes intéressé pour jouer, contactez l'entraîneur Thimothé TERTEREAU au 06 05 17 34 73.



Etat-civil 2017

NAISSANCES

Janvier	THEBAULT Clarence
Février	LEROY Laouenan
Mars	FOSSEY Nathan GAMBIER GILLET Iris DUBOIS Eden
Mai	POIRIER Timéo GOHIER BUSSON Pablo
Juin	BROSSARD Jade
Juillet	MAUDUIT Liam LE STER Maureen

MARIAGES

Juin	DUCROS Aurélie et BRULÉ Adrien BEREAU Karine et POUA Hervé
Juillet	FONTAINE Fanny et PENLAÉ Loïc CHEVROLIER Estelle et LEPROUX Bertrand

DECES

Mars	Clarisse LEBLANC épouse GAUTHIER
Avril	Denise DUFEU épouse SEVER
Juillet	Pierre AUBERT

BAPTEMES CIVILS

Mai	Maëlys PERIGOIS
------------	-----------------



Rencontre avec la nouvelle entreprise HARDOUIN PATRIMOINE

Jérôme HARDOUIN nous a accueilli et nous le remercions afin de nous présenter son entreprise créée avec son frère David en septembre 2016. Jérôme gère la partie « Taille de pierre » tandis que David s'occupe de la partie « Maçonnerie ». Jérôme a appris son métier chez les Compagnons du Devoir en sortant avec le BP « Taille de Pierre ». Puis il a acquis son expérience chez PAVY en gravissant tous les échelons. David, lui, possède un BP « Maçonnerie » effectué dans l'entreprise familiale. Il a ensuite acquis une expérience dans l'éco-construction avec le travail du chanvre et du torchis.

Cette nouvelle entreprise a pour objet de restaurer le patrimoine ancien auprès des collectivités mais aussi auprès des particuliers. Ils ont depuis embauché 2 salariés. L'entreprise peut vous aider dans la création d'ouvrage en pierre, le ravalement, la consolidation des parements, le gros œuvre en béton armé et l'enduit traditionnel à la chaux par exemple. Un de leur objectif est de poursuivre l'activité de maçonnerie sur la commune.

Vous pouvez découvrir tout le panel de leur activité sur leur site www.hardouin-patrimoine.fr et n'hésitez pas

à les appeler au 06-11-82-55-31 (Jérôme) ou au 06-74-87-82-85 (David) pour prendre rendez-vous, ou à leur envoyer un mail à contact@hardouin-patrimoine.fr



AVANT

APRÈS



Nous saluons la performance de Steven Duluard, 17 ans, apprenti 2^{ème} Année au sein de l'entreprise Sarl Hardouin pour l'obtention de la médaille de bronze au concours des meilleurs apprentis de France.

Lors de ce concours, Steven a réalisé une maquette en respectant un sujet imposé alliant maçonnerie de parpaings, pose de briques, ouvrage en béton armé et enduit traditionnel.



Les commerçants itinérants à votre service

Pizzaïolo

Il pizza Gatouzo : tous les dimanches soirs à partir de 18H sur la Place de l'Eglise

Burgers

Autre'Mans : tous les mardis soirs de 18H30 à 20H30 sur la Place de l'Eglise.

Maraîcher bio

Bérendère et Jean-Edouard AILLARD - La ferme de la Muzerie : le jeudi après-midi de 16H30 à 19H sur la placette en bas de la Rue du Cornet. Attention de ne pas encombrer la place de stationnement située sur la petite place entre la rue du Cornet et Grande Rue.

Boucher

Didier LALLIER passe deux fois par semaine sur la commune dont le vendredi. Tournée. Si besoin, il est joignable au 09 71 53 54 10.

Poissonnier

Monsieur BATTEUX - Multis arrêts dans le village - les mardi après-midis.



Réalisation de deux totems sculptés à l'Aire naturelle du Livet

Le jeudi 22 juin 2017, Monsieur Ferruel, artiste sculpteur est arrivé sur notre commune pour réaliser sur l'Aire naturelle du Livet, près de la mare, deux totems sculptés. Pendant trois jours, l'alchimie s'est mise en marche. Oiseaux, animaux, fleurs sont gravés dans le bois de ces deux troncs d'arbres, qui marquent désormais ce terrain naturel de la commune. Vous pouvez aller découvrir ces magnifiques sculptures lors d'une balade en famille.



Sudoku

Réponse du N° 20

1	6	9	4	5	3	8	7	2
3	4	7	8	9	2	6	5	1
2	8	5	6	7	1	4	3	9
9	7	1	5	8	6	2	4	3
5	3	8	9	2	4	7	1	6
6	2	4	1	3	7	9	8	5
4	9	6	3	1	8	5	2	7
7	5	3	2	4	9	1	6	8
8	1	2	7	6	5	3	9	4

Jeu du N° 21

		6						4
			8	6		7	3	
	4		3	5				2
1	7		4			6		
	9						8	
		8			6		1	7
2				8	1		4	
	6	7		4	3			
						3		



SOULLIGNÉ
SOUS BALLON

13

Cambriolages

Pour éviter les mauvaises surprises, mettez toutes les chances de votre côté. Prudence, vigilance, anticipation : vous trouverez ici les bons réflexes à développer sans attendre.

AU QUOTIDIEN

Protégez les accès

Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton), d'un entrebâilleur.

Soyez prévoyant

Photographiez vos objets de valeur. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur.

Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur. Conservez vos factures.

Soyez vigilant

Changez les serrures de votre domicile si vous venez d'y emménager ou si vous venez de perdre vos clés.

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

Lisez attentivement votre contrat d'assurance habitation. Il mentionne les événements pour lesquels vous êtes couverts et les mesures de protection à respecter. Prenez contact avec votre assureur pour toute question.

Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être apparent.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant indiquer qu'un cambriolage se prépare.

Ne commettez pas d'imprudence

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage ; ils offrent des moyens d'entrer chez vous.

Afin de renforcer la vigilance dans votre quartier et de diminuer les risques de cambriolages, vous pouvez demander la mise en œuvre du dispositif de participation citoyenne. Il met en relations élus, forces de l'ordre et habitants d'un quartier, dans l'objectif d'un maillage solidaire entre voisins. Contactez votre maire, pivot du dispositif.

AVANT DE PARTIR EN VACANCES

Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, gardien,...).

Faites suivre votre courrier ou faites-

le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence.

Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé. Créez

l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...

Ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux et veillez à ce que vos enfants fassent de même. De même, il est déconseillé de publier vos photos de vacances. Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.

Opération tranquillité vacances

Vous pouvez signaler votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie. Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile. Renseignements et formulaires de demande sur place ou sur Internet :

Si vous habitez hors de Paris et de la petite couronne, rendez-vous sur : www.interieur.gouv.fr

L'application "STOP CAMBRIOLAGES"



EN CAS DE CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, signalement, vêtements, ...).

Avant l'arrivée des forces de l'ordre

Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur : ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre

interdisez l'accès des lieux

Une fois les constatations faites

Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédits dérobés.

Prenez des mesures pour éviter un nouveau cambriolage (changement des serrures, réparations, ...).

Déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie, en vous munissant d'une pièce d'identité. Pour gagner du temps, vous pouvez déposer une pré-plainte sur internet : www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

Déclarez le vol à votre assureur, par lettre recommandée, dans les deux jours ouvrés. Vous pouvez y joindre une liste des objets volés, éventuellement avec leur estimation.

Pourquoi déposer plainte ?

Il existe des spécialistes de police technique et scientifique dans chaque département. Ils relèvent les traces et indices en vue d'identifier les auteurs des cambriolages.

Les numéros utiles : Composez le 17

Opposition carte bancaire : 0 892 705 705

Opposition chéquier : 0 892 68 32 08

Téléphones portables volés :

* SFR : 10 23

* Orange : 0 800 100 740

* Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00



Histoire de Souigné-sous-Ballon

le saviez-vous ???

Comme dans la plupart des villes et villages de France, notre commune en possède une, l'église Saint Martin. Cet édifice que nous apercevons chaque jour en traversant le bourg, a été construit au XIX^{ème} siècle.

L'église présente une nef néo-classique à fronton achevée en 1834, un clocher en pierre de taille soutenant un dôme couvert de plomb et surmonté d'une croix en fer ornée, achevée en 1847. L'unique cloche de l'église Saint Martin est installée en 1855 et la première horloge en 1866.

Mais si on parle de cette église, on ne peut pas oublier qu'une autre église a existé sur notre commune, elle était située place de l'église dans une orientation différente avec son cimetière à proximité (voir plan 1). Elle avait été vendue à 14 habitants de Souigné-sous-Ballon qui souhaitaient la sauvegarder.

En 1822, le Conseil Municipal décide de sa reconstruction ainsi que de son agrandissement, travaux qui ont

été confiés, à l'époque, à un maçon et un charpentier de Souigné-sous-Ballon. Suite à cette décision, l'ancienne église médiévale est entièrement détruite et le cimetière est déplacé là où il se situe de nos jours.

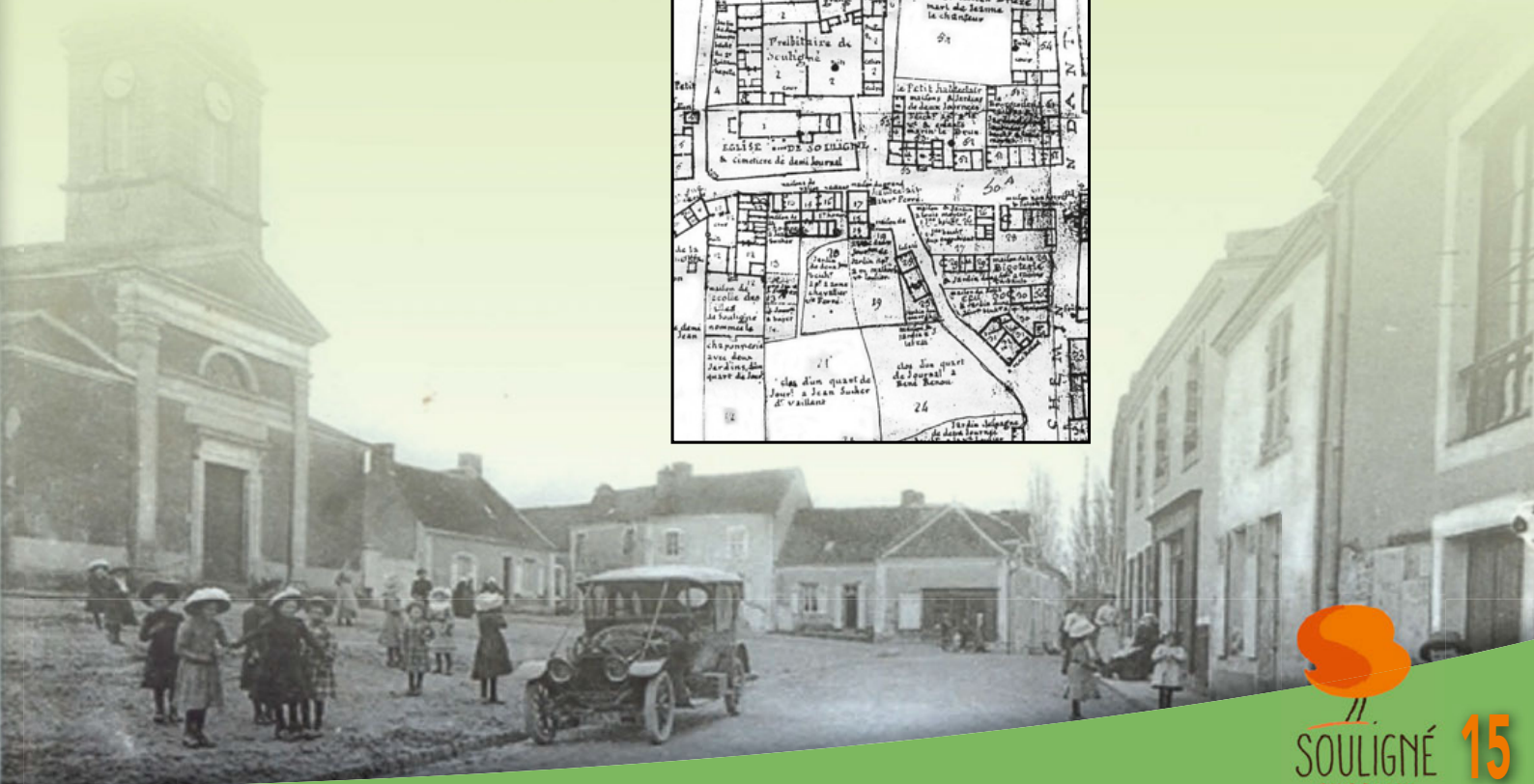
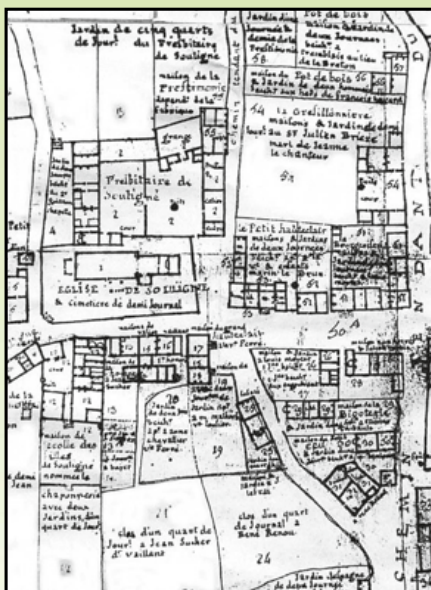
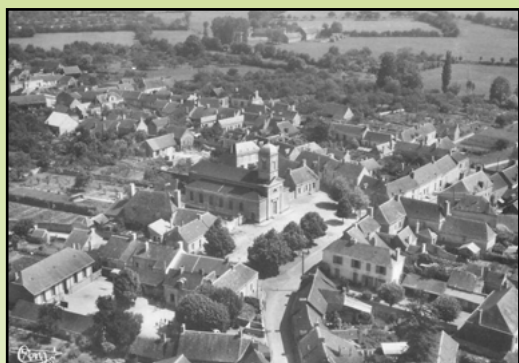
Merci à Monsieur Gérard Pichon, pour la documentation et les photos.

Je suis disponible pour vous accueillir et récolter toutes les informations nécessaires pour réaliser une chronique complète et détaillée, sur des événements ou des détails de l'histoire de Souigné, dans les différents numéros à venir du "Petit Courrier" de Souigné-sous-Ballon.

Contact : Cyrille Guelff

2^{ème} Adjoint de la Commune

Tel : 06-21-33-63-49 ou email : cyrille.guelff@souigne-sous-ballon.fr



SOULIGNÉ
SOUS BALLON

15

CALENDRIER DES FÊTES 2017

Septembre

Samedi 2 : Assemblée Générale Ecole de Musique et Danse (salle de Musique)
 Dimanche 3 : Concours de boules organisé par le Club Bouliste Souignéen
 Dimanche 24 : Vide grenier du Comité des Fêtes
 Samedi 30 : Concours de boules organisé par le Football Club Souignéen

Octobre

Dimanche 1^{er} : Repas des Seniors organisé par le C.C.A.S.
 Samedi 7 : Concert de l'Harmonie Municipale
 Samedi 14 : Soirée dansante organisée par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers
 Samedi 21 : Boom Halloween organisée par l'association des Parents d'Elèves

Novembre

Samedi 11 : Cérémonie de commémoration du 11 novembre
 Dimanche 12 : Bal de l'association Générations Mouvement
 Samedi 18 : Bal de l'Harmonie Municipale

Décembre

Samedi 2 : Ste Barbe de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers
 Samedi 9 : Téléthon
 Mardi 19 : Repas de Noël de l'association Générations Mouvement
 Vendredi 22 : Spectacle de Noël pour les enfants de l'Ecole
 Vendredi 22 : Goûter de Noël de l'association Ecole de Musique et Danse

MAIRIE (Heures d'ouverture au public)

Lundi 9h-12h - Mardi 14h-18h
 Mercredi 9h-12h
 Jeudi 14h-18h - Vendredi 9h-12h
 Samedi 9h-12h

AGENCE POSTALE

Mardi 9h-12h - Mercredi 9h-12h
 Jeudi 13h45-16h45
 Vendredi 9h-12h
 Samedi 9h-12h (semaines paires)

BIBLIOTHÈQUE

Mercredi 14h-17h
 Vendredi 16h-18h30
 Samedi 10h-12h

URGENCES

Pompiers 18 - Gendarmerie 17
SAMU 15
Service des eaux (Véolia) :
09 69 32 35 29
ERDF : 09 726 750 72



MAIRIE DE SOULIGNÉ-SOUS-BALLON
 Tél. : 02 43 27 32 85 - Fax 02 43 27 44 75
 mairie@souligne-sous-ballon.fr
 souligne-sous-ballon.fr

Souigné-sous-Ballon

Directeur de la publication : David Chollet -

Comité de rédaction : Véronique Poirier, Delphine Beaumont, Patrice Laurent, Vincent Launay, David Chollet, Cyrille Guelff.

Conception : Commission Communication.

Impression : Compo 72 Le Mans.

Nombres d'exemplaires : 600.

